

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 21 novembre 2022 à 19h, devant public, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
Nathalie Ross
Messieurs les conseillers
Hervé Gaudreault
Martin Simard
François Maltais
Luc Gilbert
Jean-Sébastien Naud
Christian Bernard Oyourou

Est également présente : M^{me} Magali Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴¹⁶⁸⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022; ⁽⁴¹⁶⁹⁾
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers;
 - 4.3. Prochaines séances;
 - 4.4. Coalition Union 138 – Achat de panneaux publicitaires pour la construction d'un pont; ⁽⁴¹⁷⁰⁾
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Office municipal d'habitation des Bergeronnes (OMH) – nomination d'un membre représentant des citoyens sur le CA, désigné par le conseil municipal; ⁽⁴¹⁷¹⁾
 - 6.2. Club Plein Air Le Morillon – Demande d'appui et de commandite dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation déposée à la MRC La Haute-Côte-Nord; ⁽⁴¹⁷²⁾
 - 6.3. Autorisation pour augmenter la limite sur la carte de crédit Desjardins à 3 000 \$; ⁽⁴¹⁷³⁾
 - 6.4. Demande d'occupation d'espace faite par Mme Mireille O Tre pour opérer un cinéma plein air au Camping Bon-Désir pour la saison 2023; ⁽⁴¹⁷⁴⁾
 - 6.5. Appui et mise en œuvre de la déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones; ⁽⁴¹⁷⁵⁾
 - 6.6. Désignation d'un maire suppléant pour une période de 6 mois; ⁽⁴¹⁷⁶⁾
 - 6.7. Renouvellement du contrat de travail du directeur des travaux publics; ⁽⁴¹⁷⁷⁾
 - 6.8. Comité ZIP Rive Nord de l'Estuaire – Demande d'appui et de contribution en biens et services; ⁽⁴¹⁷⁸⁾
 - 6.9. Autorisation d'afficher un poste de remplacement de préposé au bar pour la Salle de quilles; ⁽⁴¹⁷⁹⁾
 - 6.10. Acceptation de l'offre de services professionnels en urbanisme; ⁽⁴¹⁸⁰⁾

- 6.11. Mallette S. E. N. C. R. L – Offre de service pour l’audit des états financiers pour les exercices se terminant le 31 décembre 2022, 2023 et 2024; ⁽⁴¹⁸¹⁾
- 6.12. Acceptation de l’offre de service à l’entretien ménager; ⁽⁴¹⁸²⁾
- 6.13. Embauche de Mme Anna Ovchinnikova pour l’entretien ménager du CJE et de la bibliothèque; ⁽⁴¹⁸³⁾
- 6.14. Demande pour la gestion des gradins par la MRC La Haute-Côte-Nord; ⁽⁴¹⁸⁴⁾
- 6.15. Service incendie de la Ville de Forestville – Dépôt de projet pour la bonification de l’entente intermunicipale (FRR4 – MAMH) ; ⁽⁴¹⁸⁵⁾
- 6.16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2022-172 relatif à la tarification du service incendie; ⁽⁴¹⁸⁶⁾

7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d’octobre 2022; ⁽⁴¹⁸⁷⁾
 - 7.2. Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d’octobre 2022; ⁽⁴¹⁸⁸⁾
 - 7.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois d’octobre 2022; ⁽⁴¹⁸⁹⁾

8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Déneigement du conteneur au Lac Gobeil – offre de services spontanée de M. Gérald Tremblay; ⁽⁴¹⁹⁰⁾
 - 8.2. Adjudication du contrat pour la fourniture du bois de chauffage pour les saisons 2023 et 2024 au Camping Bon-Désir; ⁽⁴¹⁹¹⁾
 - 8.3. Prolongement du contrat de travail de Gaétan Hovington; ⁽⁴¹⁹²⁾

9. DOSSIERS DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT;
10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
12. DOSSIERS DE L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
 - 12.1. Autorisation pour déposer une demande de subvention pour de l’animation à la bibliothèque municipale; ⁽⁴¹⁹³⁾

13. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;
14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D’AIDE FINANCIÈRE :
 - 14.1. Polyvalente des Bergeronnes – Album souvenirs pour la cohorte de finissants 2022-2023; ⁽⁴¹⁹⁴⁾
 - 14.2. Explos-Nature – Demande de contribution 2023 pour le Camp de Jour; ⁽⁴¹⁹⁵⁾
 - 14.3. Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale villes et municipalités contre le radon; ⁽⁴¹⁹⁶⁾
 - 14.4. Société canadienne de la sclérose en plaques; ⁽⁴¹⁹⁷⁾
 - 14.5. La chorale régionale de la Haute Côte-Nord *Les gens de mon pays*; ⁽⁴¹⁹⁸⁾
 - 14.6. Centre de dépannage des Nord-Côtiers; ⁽⁴¹⁹⁹⁾

15. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D’ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :
 - 15.1. Tourisme Côte-Nord – Adhésion 2023; ⁽⁴²⁰⁰⁾
 - 15.2. Renouvellement de l’adhésion – Comité ZIP de la Rive Nord de l’Estuaire; ⁽⁴²⁰¹⁾
 - 15.3. CHME – Vœux des Fêtes; ⁽⁴²⁰²⁾
 - 15.4. Journal Haute-Côte-Nord – Vœux des Fêtes; ⁽⁴²⁰³⁾
 - 15.5. Journal Haute-Côte-Nord – Paniers de Noël; ⁽⁴²⁰⁴⁾

16. CORRESPONDANCE;
17. PÉRIODE DE QUESTIONS;

18. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;

19. SUJETS DIVERS :

19.1. Dossier Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent – Fermeture du point de service des Bergeronnes; ⁽⁴²⁰⁵⁾

20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

22-11-4168

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec le point suivant ajouté aux sujets divers :

19.1. Dossier Caisse Desjardins – Fermeture du point de service des Bergeronnes;

QUE le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

22-11-4169

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022, dont copie a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaines séances

- Séance extraordinaire 14 décembre 2022 – Règlement d'emprunt rues du Fleuve et des Berges;
- Séance ordinaire 19 décembre 2022;
- Séance extra budget et PTI à venir;
- Séance règlement de taxation à venir.

22-11-4170

Coalition Union 138 – Achat de panneaux publicitaires pour la construction d'un pont

CONSIDÉRANT QU'il est important de collaborer et soutenir les actions de la Coalition Union 138 qui milite pour le désenclavement de la région dont la construction d'un pont à l'embouchure du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de panneaux publicitaires à cet effet permettrait une visibilité de plus grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE ces affiches pourront être installées à des endroits stratégiques sur le territoire pour rappeler l'importance de cet enjeu qui a été reconnu et qualifié par nos représentants politiques actuels comme étant une priorité régionale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert

APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS à l'exception du conseiller Christian Bernard Oyourou qui s'oppose.

QUE le conseil accepte l'achat d'un panneau publicitaire pour la construction d'un pont à l'effigie de « Mamu un pont entre nous » proposés par la Coalition Union 138 au montant maximum de 315 \$, taxes en sus.

QUE la présente résolution soit envoyée à la ministre déléguée à la région, Madame Champagne-Jourdain et le député de la circonscription de René Lévesque, Monsieur Montigny.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

22-11-4171

Office municipal d'habitation des Bergeronnes (OMH) – nomination d'un membre représentant des citoyens sur le CA, désigné par le conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'une place devait être comblée sur le CA de l'Office municipal d'habitation suite au départ de Mme Johanne Maltais;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Municipalité a reçu une recommandation de la directrice de l'OMH ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil désigne M. Jean-Baptiste Migneault à titre de membre représentant des citoyens en remplacement de Mme Johanne Maltais et ce, pour un mandat de 3 ans.

22-11-4172

Club Plein Air Le Morillon – Demande d'appui et de commandite dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation déposée à la MRC La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui et d'aide financière a été déposée par le Club Plein Air Le Morillon dans le cadre du *Programme de soutien à la vitalisation* de la MRC La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Sentier Le Morillon offre des activités extérieures diversifiées;

CONSIDÉRANT QU'il est une richesse naturelle à préserver;

CONSIDÉRANT QUE la main-d'œuvre pour son entretien est de plus en plus coûteuse;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil appuie le Club Plein Air Le Morillon dans sa demande à la MRC La Haute-Côte-Nord dans le cadre du *Programme de soutien à la vitalisation* de la MRC La Haute-Côte-Nord;

QUE le conseil offre une aide financière de 1000 \$.

22-11-4173 Autorisation pour augmenter la limite sur la carte de crédit Desjardins à 3 000 \$

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons pratiques il est nécessaire d'augmenter la limite sur la carte de crédit de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la limite de crédit est actuellement à 1 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la directrice générale à demander à la Caisse populaire Desjardins du Saguenay-St-Laurent d'augmenter la limite de la carte de crédit à 3 000 \$.

22-11-4174 Demande d'occupation d'espace faite par Mme Mireille O Tre pour opérer un cinéma plein air au Camping Bon-Désir pour la saison 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'occupation d'espace pour opérer un cinéma plein air au Camping Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise les usagers du Camping Bon-Désir durant la période estivale soit du mois de juillet à août 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement sera entièrement fourni par Mme O Tre;

CONSIDÉRANT QUE le prix par personne est fixé à 2 \$ à son propre profit;

CONSIDÉRANT QU'un endroit pour l'entreposage de l'équipement sera nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, à l'exception du conseiller Christian Bernard Oyourou qui se retire de la décision en raison de conflit d'intérêt, *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

QUE le conseil accepte la demande d'occupation d'espace faite par Mme Mireille O Tre pour opérer un cinéma plein air au Camping Bon-Désir pour la saison 2023 au coût de 2 \$ par personne à son propre profit;

QU'un espace pour l'entreposage de l'équipement sera à sa disposition.

22-11-4175

Appui et mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2007, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de vérité et de réconciliation a son appel l'action no : 43 demandes aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a adopté en 3^e lecture la loi C-15 concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

CONSIDÉRANT QUE la loi C-15 a été sanctionnée par le Sénat et mise en vigueur le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration reconnaît aux peuples autochtones des droits individuels et collectifs inscrits dans divers mécanismes internationaux des droits de la personne et autres ainsi que des traités prévus à l'article 35 de la Constitution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes reconnaît l'importance de peuples autochtones au même titre que les autres peuples;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes reconnaît les peuples autochtones et les autochtones dans l'Exercices de leurs droits, ne doivent faire l'objet d'aucune forme de discrimination;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a la volonté de mettre en œuvre la réconciliation avec les peuples autochtones et les autochtones;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée le 13 septembre 2007.

22-11-4176

Désignation d'un maire suppléant pour une période de 6 mois

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE désigner le conseiller, M. François Maltais, à titre de maire suppléant pour une période de 6 mois, soit jusqu'au mois de mai 2023.

22-11-4177

Renouvellement du contrat de travail du directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur des travaux publics, M. Dave Gagné, vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ses demandes ont été analysées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le contrat de travail du directeur des travaux publics soit renouvelé aux conditions et modifications entendues entre les deux parties;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le renouvellement de contrat du directeur des travaux publics aux conditions et modalités prévues entre les deux parties.

22-11-4178

Comité ZIP Rive Nord de l'Estuaire – Demande d'appui et de contribution en biens et services

CONSIDÉRANT QUE le fleuve Saint-Laurent est un milieu d'une grande richesse écologique;

CONSIDÉRANT QUE la protection de la biodiversité et la conservation des écosystèmes sont des enjeux environnementaux auxquels font face les communautés côtières, notamment en matière de gestion de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la restauration des écosystèmes aquatiques importants pour les espèces régionales du territoire contribuera à la conservation d'habitats de grande valeur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie le Comité ZIP RNE dans le projet de *Restauration des écosystèmes aquatiques d'importance le long de la rive nord de l'estuaire maritime*;

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage à supporter le Comité ZIP RNE dans ses actions et à participer au projet par une contribution en biens et services d'une valeur monétaire estimée à 1 500\$ lors des diverses activités :

- Participation au comité de travail (10 rencontres) ;
- Suivi et échange d'idées et d'informations durant le projet (15 heures) ;
- Prêt d'une salle de rencontre (1 ou 2 jours).

22-11-4179

Autorisation d'afficher un poste de remplacement de préposé au bar pour la Salle de quilles

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'afficher un poste de remplacement de préposé au bar pour la Salle de quilles afin d'assurer une continuité des services pour la clientèle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'affichage du poste de remplaçant de préposé au bar pour la Salle de quilles.

22-11-4180

Acceptation de l'offre de services professionnels en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation le 24 septembre 2022 pour les services professionnels en urbanisme suite au départ de la personne occupant le poste d'urbaniste;

CONSIDÉRANT QUE deux offres pour les services de consultants ont été reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels en urbanisme de Mme Mélanie Tremblay à raison d'une banque de 300 heures de travail pour les années 2022-2023 à un taux variable entre 60-100 \$ par heure selon la ressource impliquée à un coût approximatif de 30 000 \$;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat du consultant pour les services professionnels en urbanisme aux conditions et modalités prévues entre les deux parties.

22-11-4181

Malette S.E.N.C.R.L. – Offre de services pour l'audit des états financiers pour les exercices 2022, 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'audit des états financiers est à renouveler;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Malette S.E.N.C.R.L. datée du 8 novembre 2022 satisfait les membres du conseil et se décrit comme suit :

Années	Honoraires	Total (taxes incluses)
2022	17 100 \$	19 660,72 \$
2023	17 955 \$	20 689,75 \$
2024	18 852 \$	21 675,09 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de services présentée par Malette S.E.N.C.R.L. pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 aux montants ci-haut décrits;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat de services professionnels aux conditions et modalités prévues entre les deux parties.

22-11-4182

Acceptation de l'offre de services à l'entretien ménager pour l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de l'entretien ménager de l'édifice municipal a quitté en juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été déposée par Mme Manon Gagnon;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte l'offre de services de Mme Manon Gagnon pour assurer le service d'entretien ménager de l'édifice municipal;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat de services aux conditions et modalités prévues entre les deux parties.

22-11-4183

Acceptation de l'offre de services de Mme Anna Ovchinnikova pour l'entretien ménager du CJE et de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de l'entretien ménager du du CJE et de la bibliothèque a quitté en novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été déposée par Mme Anna Ovchinnikova;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de services de Mme Anna Ovchinnikova pour assurer le service d'entretien ménager du CJE et de la bibliothèque;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat de services aux conditions et modalités prévues entre les deux parties.

22-11-4184

Demande pour la gestion des gradins par la MRC La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a offert la gestion des gradins à la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande également un endroit pour les entreposer durant la période hivernale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de gestion des gradins;

QUE le prix d'entreposage est établi à 3\$ du pied carré;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat et ce, aux conditions convenues entre les deux parties.

22-11-4185

Service incendie de la Ville de Forestville – Dépôt de projet pour la bonification de l'entente intermunicipale (FRR4 – MAMH)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le *volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville et les municipalités de Colombier, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive, Les Escoumins et Les Bergeronnes désirent présenter un projet de bonification de l'entente intermunicipale dans le cadre de l'aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal des Bergeronnes s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intermunicipale et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet de bonification de l'entente intermunicipale dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;
- Le conseil nomme la Ville de Forestville à titre d'organisme responsable du projet.

22-11-4186

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2022-172 relatif à la tarification du service incendie

AVIS DE MOTION est donné par Hervé Gaudreault, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du conseil du Règlement no. 2022-172 relatif à la tarification du service incendie.

Par la même occasion, il y a dispense de la lecture de ce projet de règlement puisqu'une copie de celui-ci a été déposée séance tenante à tous les membres présents.

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré à l'entente intermunicipale de protection contre les incendies avec d'autres municipalités environnantes afin de transférer sa compétence en cette matière à la Ville de Forestville;

ATTENDU QUE la Municipalité conserve son pouvoir de tarification prévu aux articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* en matière de sécurité incendie dont certains services peuvent être financés au moyen d'une tarification;

ATTENDU QUE le service de combat des incendies dont la Municipalité est partie prenante par entente intermunicipale doit se déplacer sur une base régulière afin de prévenir ou combattre l'incendie de véhicules de

personnes qui n'habitent pas sur le territoire de la Municipalité et qui ne contribuent pas autrement au financement de ce service;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'imposer une tarification pour le déploiement de ce service conformément à son pouvoir de tarification en la matière;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le Règlement no. 2022-172 relatif à la tarification du service incendie et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2022-172

RELATIF À LA TARIFICATION
DU SERVICE INCENDIE

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge à toute fin que de droit tout règlement antérieur relativement à la tarification en matière d'incendie

MODE DE TARIFICATION

Un mode de tarification consistant dans l'exigence de façon ponctuelle, d'un prix pour l'utilisation du service de combat des incendies de la Municipalité, est par le présent règlement imposé aux fins de financer une partie de ce service.

Ce mode de tarification, ci-après établi, est imposé à la suite d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule de toute personne qui n'habite pas le territoire de la Municipalité et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, afin de compenser les frais réels et coûts inhérents à une telle intervention :

3.1 Autopompe avec accessoires 800 à 1050 GPM avec opérateur

Lorsqu'une autopompe se rend sur les lieux de l'intervention :

- a) première heure.....1 464 \$
- b) par heure subséquente.....732 \$

3.2 Camion-citerne

Lorsqu'un camion-citerne se rend sur les lieux de l'intervention :

- a) première heure.....1 000 \$
- b) par heure subséquente.....500 \$

3.3 Lorsqu'une autopompe se rend sur les lieux de l'intervention :

Effectifs

Pour chaque membre du service de combat des incendies qui se rend sur les lieux de l'intervention :

- a) Officier.....60 \$ / l'heure
- b) Pompier.....40 \$ / l'heure

3.4 Effectifs (heure minimum)

Dans tous les cas, un minimum de deux heures pour chaque membre du service de combat des incendies (pompier ou officier) se rendant sur les lieux d'une intervention est exigible et chargé.

3.5 Kilométrage

Lorsque les véhicules mentionnés précédemment seront affectés à des interventions à l'extérieur des limites de la Municipalité, des frais supplémentaires de 0.80 \$ du kilomètre s'appliqueront, et ce, à partir de leur lieu d'origine.

3.6 Pompe portative avec opérateur

Lorsqu'une pompe portative se rend sur les lieux de l'intervention :

- a) première heure 810 \$
- b) par heure subséquente..... 406 \$

3.7 Poste de commandement

Avec l'officier 250 \$ / l'heure

3.8 Produits et/ou matériels

Tous produits et/ou matériels utilisés ou endommagés qui ont servi à l'intervention est facturable au coût réel + 50 %.

3.9 Véhicule

- Véhicule, camionnette..... 60 \$ / l'heure
- Véhicule tout-terrain ou motoneige incluant traîneau 75 \$ / l'heure
- Remorque..... 250 \$ / fixe

3.10 Véhicule d'urgence 85 \$ / l'heure

3.11 Véhicule (Heure minimum)

Dans tous les cas, un minimum de deux heures par véhicule se rendant sur les lieux d'une intervention, est exigible et chargée.

SERVICES NON DÉCRITS

Advenant le cas où un service bénéficie à une personne et qui n'est pas décrit à l'article 3, un montant comparatif à la valeur du marché sera exigé du bénéficiaire.

NULLITÉ

Le présent règlement est décrété, tant dans son ensemble, article par article et paragraphe par paragraphe, de manière à ce que, si un article ou un paragraphe était ou devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

PRÉSÉANCE

Le présent règlement a préséance sur tout autre règlement pouvant prévoir une tarification incompatible.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

22-11-4187

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'octobre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 271 310.04 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'octobre 2022:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 271 310.04 \$.

22-11-4188

Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'octobre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 66 962.72 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'octobre 2022:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 66 962.72 \$.

22-11-4189

Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois d'octobre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 3 820.03 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'octobre 2022 :

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 3 820.03 \$.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

22-11-4190

Déneigement du conteneur au Lac Gobeil – offre de services spontanée de M. Gérald Tremblay

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du conteneur situé au Lac Gobeil n'est pas inclus dans le contrat de déneigement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Gérald Tremblay, résident du Lac Gobeil, a transmis à la Municipalité une nouvelle offre de services spontanée pour l'hiver 2022-2023 pour le déneigement de celui-ci;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'essence et l'entretien du tracteur, le montant doit être majoré de 10 %;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de services de M. Gérald Tremblay pour le déneigement du conteneur à déchets situé dans le secteur du Lac Gobeil au montant de 550 \$ (non taxable), payable en 2 versements égaux soit le 15 décembre 2022 et le 15 février 2022.

22-11-4191

Adjudication du contrat pour la fourniture du bois de chauffage pour les saisons 2023 et 2024 au Camping Bon-Désir

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres pour la fourniture du bois de chauffage pour les saisons 2023 et 2024 au Camping Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions suivantes ont été reçues dans les délais prescrits;

SOUSSIONNAIRE	PRIX / CORDE	Prix pour 220 cordes, (sur 2 ans) taxes incluses
Multi Services S.G. (Sylvain Girard)	75,00 \$	18 970,88 \$
Forrestco (Lucas Deschênes)	90,00 \$	22 765,05 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité adjuge le contrat de fourniture du bois de chauffage pour les saisons 2023 et 2024 au Camping Bon-Désir à Multi Services SG (Sylvain Girard) au prix de 18 970,88 \$ pour 220 cordes, taxes incluses.

22-11-4192

Prolongement du contrat de travail de Gaétan Hovington

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a économisé 12 semaines de salaire dans son budget annuel de 2022 dû au projet de prolongement du réseau d'aqueduc de la rue du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a accumulé un certain retard dans ses travaux d'automne.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil procède au prolongement du contrat de travail de M. Gaétan Hovington jusqu'à la fin décembre 2022.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

22-11-4193

Autorisation pour déposer une demande de subvention pour de l'animation à la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QU'un projet d'animation à la bibliothèque municipale a été proposé par Dany Chartrand (alias Mme Chose);

CONSIDÉRANT QU'il cadrerait dans le *Programme de promotion du livre et de la lecture* de la MRC HCN;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une activité attractive et divertissante pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE les animations seront au nombre approximatif de 10 et auront lieu à la bibliothèque municipale aux heures d'ouverture habituelles à une fréquence d'une fois par mois (avec relâche lors de la période estivale);

CONSIDÉRANT QUE les coûts approximatifs du projet se situent aux alentours de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir 10 % du budget projeté sous la forme d'argent ou de services dont un minimum de 100 \$ en argent;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande de subvention dans le cadre du *Programme de promotion du livre et de la lecture* de la MRC HCN;

QUE le conseil accepte la contribution de 10 % du budget projeté de 3 000 \$ avec 100 \$ en argent et la balance en biens ou en services.

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucune demande.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE

22-11-4194

Polyvalente des Bergeronnes – Album souvenirs pour la cohorte de finissants 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte une aide financière au montant de 150 \$, taxes en sus, en réservant un espace publicitaire à raison d'une demi-page.

22-11-4195

Explos-Nature – Demande de contribution 2023 pour le Camp de Jour

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, Explos-Nature offre un camp de jour dont la qualité se démarque des camps des municipalités environnantes, contribuant à faire des Bergeronnes un milieu de vie distinctif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes verse une contribution annuelle de 5 000 \$ à Explos-Nature pour opérer ce camp;

CONSIDÉRANT QUE ladite contribution n'a pas augmenté depuis des années, alors que les coûts d'opération de ce camp augmentent annuellement;

CONSIDÉRANT QU'un rabais aux résidents des Bergeronnes s'ajoute diminuant les profits;

CONSIDÉRANT QU'Explos-Nature est un organisme à but non lucratif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte d'augmenter la contribution annuelle à 6 000 \$ pour l'année 2023.

22-11-4196

Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale villes et municipalités contre le radon

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse la demande d'engagement de l'Association pulmonaire du Québec pour lutter contre le radon et ses méfaits.

22-11-4197

Société canadienne de la sclérose en plaques

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse la demande de dons déposée par la Société canadienne de la sclérose en plaques.

22-11-4198

La chorale régionale de la Haute Côte-Nord *Les gens de mon pays*

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de commandites faite par la chorale régionale de la Haute-Côte-Nord *Les gens de mon pays* pour la réalisation d'un concert en décembre au montant de 100 \$.

22-11-4199

Centre de dépannage des Nord-Côtiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire avoir un impact de soutien concret pour les organismes du territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil a fait le choix de faire un don au Centre de dépannage des Nord-Côtiers au montant de 500 \$.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ

22-11-4200

Tourisme Côte-Nord – Adhésion 2023

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Tourisme Côte-Nord vient bientôt à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE RENOUELER l'adhésion à Tourisme Côte-Nord au montant de 715,70 \$, taxes en sus, couvrant l'année 2023.

22-11-4201

Renouvellement de l'adhésion – Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de renouvellement de d'adhésion faite par le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire au montant de 125 \$, non taxable.

22-11-4202

CHME – Vœux des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE CHME offre des forfaits pour les vœux des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse l'offre de CHME pour les vœux des Fêtes.

22-11-4203

Journal Haute-Côte-Nord – Vœux des Fêtes

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse l'offre du Journal Haute-Côte-Nord pour les vœux des Fêtes.

22-11-4204

Journal Haute-Côte-Nord – Paniers de Noël

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse l'espace publicitaire offert par le Journal Haute-Côte-Nord dans le cadre de la promotion des paniers de Noël.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

SUJETS DIVERS

22-11-4205

Fermeture du centre de services des Bergeronnes de la Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent a signifié à la Municipalité des Bergeronnes et à ses membres concernés qu'elle fermerait son centre de service des Bergeronnes à compter du 4 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes déplore l'absence de consultation préalable et de recherche exhaustive de solutions auprès des membres et instances directement concernés;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement coopératif Desjardins s'est développé à partir des régions et des communautés;

CONSIDÉRANT QU'une telle décision va à l'encontre du développement et de la vitalité de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la mission première de Desjardins est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins ne peut abandonner une population qui lui a été fidèle pendant des années pour des impératifs financiers et monétaires;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal des Bergeronnes est prêt à explorer des formules de collaboration pour assurer des services directs et de proximité aux membres de Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal des Bergeronnes appuie les citoyens membres de Desjardins dans leurs démarches et demande à la Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent de surseoir à la décision de fermer le centre de services des Bergeronnes jusqu'en juin 2023, le temps de trouver des solutions;

QUE le Conseil municipal exige que Desjardins respecte sa vocation première qui est de servir la population en conservant un minimum de services dans la municipalité des Bergeronnes;

QUE la Municipalité des Bergeronnes participe activement aux actions du comité de travail à être formé en désignant les conseillers François Maltais, Christian Bernard Oyourou et Luc Gilbert ainsi que le maire Nathalie Ross comme représentants municipaux au sein du comité de travail;

QUE le Conseil municipal demande de rencontrer les dirigeants de Desjardins afin de discuter et de trouver des solutions sur le maintien des services financiers réguliers aux Bergeronnes;

QUE copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 21 h 40.

(Signé) _____
Nathalie Ross, maire

(Signé) _____
Magali Lavigne
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 22-11-4174 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».